

Arrondissement
de BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE D'AGDE

MAIRIE D'AGDE

LE Maire de la Ville d'AGDE,

OBJET :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-20,

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

A

M. JÉRÔME LANGLET
DIRECTEUR
DU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL

Considérant qu'il convient de prendre un arrêté de délégation de signature, pour tenir compte des responsabilités de M. Jérôme LANGLET, directeur du Centre Technique Municipal,

Direction des Démarches Citoyennes et
Commande Publique
EW/CM/CR

ARRÊTÉ

N° A_AP_2024_0247

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

M. Jérôme LANGLET, directeur du Centre Technique Municipal, a délégation de signature dans sa direction pour :

- l'ensemble des opérations dont le maître d'œuvre est chargé, dans le cadre des marchés publics et des accords cadres, et notamment au titre de l'exécution et de la réception des travaux,
- les courriers de gestion courante aux administrés, à caractère administratif ou technique.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à M. Didier SAIGNES, D.G.A.S.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet.

Le Directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé et transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

Le Maire,

Sébastien FREY

Signé électroniquement par Sébastien FREY

Date de signature : 05/09/2024

Qualité : Maire

Transmis en Préfecture le : 05/09/2024

Notifié le : 06/09/24

Affiché le : 06/09/2024

Publié le :

J- LANGLET
